



Bugettu primaticciu di u 2024

—

Budget primitif
2024

**CUNSIGLIU
MUNICIPALE**
GHJOVI U
11 APRILE DI
U 2024

Table des matières

PRÉAMBULE	5
CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE	8
STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DES BUDGETS DE LA VILLE DE BASTIA	12
BUDGET PRINCIPAL	14
LA REGIE AUTONOME DES PARCS ET STATIONNEMENT	24
LA REGIE DU VIEUX PORT	27
LE CREMATORIUM	30

PRÉAMBULE

Construit dans le respect des objectifs présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires au conseil municipal du 28 mars 2024, le Budget Primitif constitue la première étape de la vie budgétaire de la collectivité.

Il sera complété par le vote du Budget Supplémentaire qui reprend les résultats et restes à réaliser de l'exercice précédent.

Pour rappel, les orientations pour 2024 s'inscrivent dans la continuité du projet politique de développement global pour Bastia et s'axent autour :

- **D'une politique d'investissement volontariste pour doter Bastia des infrastructures dont elle a besoin,**
- **Du renforcement des politiques culturelles, patrimoniales, linguistiques et éducatives de la Ville,**
- **De la mise en œuvre d'une politique sociale ambitieuse répondant aux besoins croissants des habitants,**
- **De l'accompagnement et de l'accélération de la transition écologique à Bastia,**
- **D'une action forte ciblée sur les quartiers prioritaires de la Ville,**
- **De l'amélioration du cadre de vie des Bastiais et de l'attractivité économique de la Ville.**

Le présent rapport de présentation du Budget Primitif qui est proposé au vote, s'articule autour de quatre parties :

- **La première partie du rapport est consacrée au rappel du cadre budgétaire et comptable du vote du Budget Primitif,**
- **La seconde partie porte sur la stratégie financière et les équilibres globaux des budgets de la ville,**
- **La troisième se concentrera sur le Budget principal,**
- **Enfin, la quatrième partie du rapport expose de façon synthétique les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées inscrits sur chacun des trois budgets annexes.**

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) ayant présenté de manière détaillée les masses budgétaires pour l'exercice 2024, le présent rapport se bornera à la présentation d'éléments comptables et évitera les redondances avec le ROB.

Il est à préciser que certaines masses ont pu évoluer à la marge en fonction des derniers éléments connus.

Les équilibres financiers présentés au niveau du ROB sont néanmoins préservés.

CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

En adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57, la ville de Bastia s'est dotée depuis le 1^{er} janvier 2023 d'un règlement budgétaire et financier.

Ce document vise à préciser les principales règles de gestion financière qui résultent notamment du Code Général des Collectivités territoriales et des instructions comptables qui s'y appliquent.

La présente partie tient à en rappeler brièvement les principes qui régissent le vote du Budget Primitif et à préciser le cadre budgétaire et comptable des différents budgets de la Ville.

LE CADRE COMPTABLE

La comptabilité publique suit les principes posés par le plan comptable général applicable au secteur privé : comptabilité en droits constatés, en partie double (correspondance entre les ressources et leurs emplois). Pour les dépenses comme pour les recettes, elle distingue les opérations de fonctionnement (produits et charges) de l'organisme de ses opérations d'investissement (opérations sur le patrimoine).

Différentes comptabilités sont applicables au secteur public local selon le type de collectivités (communes, départements, régions) et selon la nature de l'activité exercée (service public administratif ou service public à caractère industriel et commercial).

Pour ce qui concerne la ville de Bastia, les opérations financières sont retracées au sein de quatre budgets :

- Un budget principal (instruction comptable M57 depuis le 1er janvier 2023),
- Trois budgets annexes soumis à l'instruction comptable M4 pour la Délégation de Service Public du Crématorium, la Régie du Vieux Port ainsi que la régie autonome des Parcs et Stationnement (régie dotée de la seule autonomie financière).

Ces budgets annexes sont assujettis à la TVA. En conséquence, contrairement au budget principal, les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées sont inscrits en hors taxe. Les budgets du Vieux Port et des parcs de stationnement sont, en outre, assujettis à l'impôt sur les sociétés.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Caisse Des Ecoles (CDE), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique, sont présentées à travers des budgets autonomes et ne sont donc pas rattachées aux budgets de la Ville. Ils ne sont donc pas présentés dans le cadre du présent rapport.

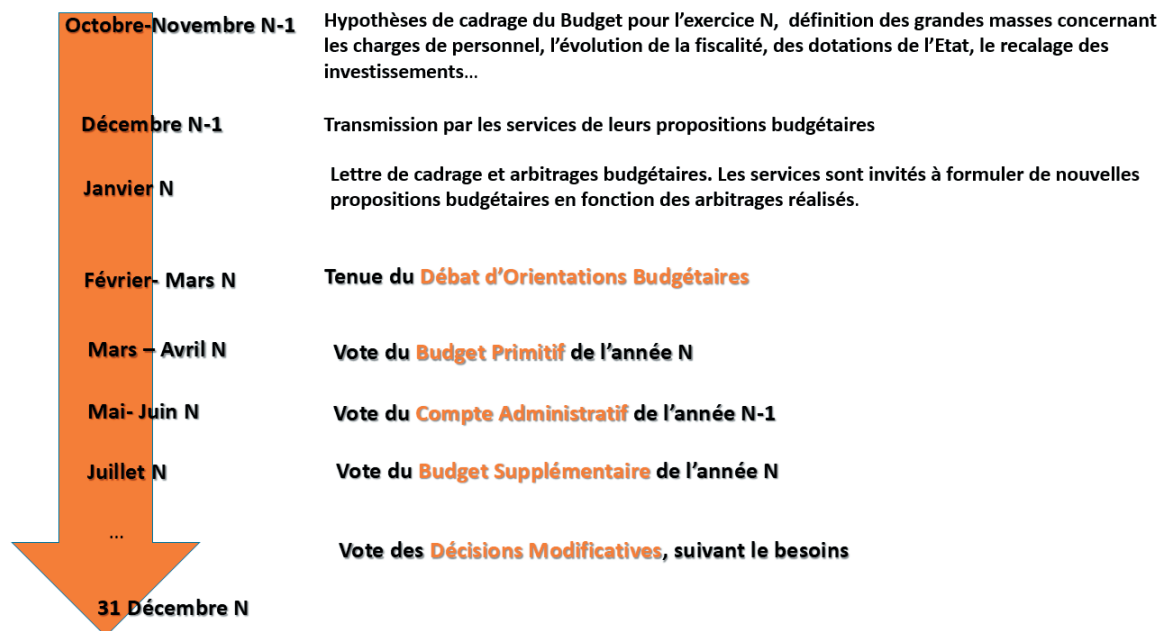
LE CYCLE BUDGÉTAIRE À LA VILLE DE BASTIA

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Il s'exécute selon un calendrier encadré par des échéances légales et se compose de différents documents budgétaires matérialisant les différentes étapes du cycle budgétaire.

Le cycle budgétaire commence par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et se termine par l'adoption du Compte Administratif qui est soumis au vote en N+1.

Le cycle budgétaire de la ville de Bastia s'organise comme suit :



Ce calendrier est indicatif. Il peut être modifié en raison d'évènements divers.

Le budget primitif de la Ville de Bastia, première étape budgétaire suivant le DOB, reprend les orientations pour l'année en cours, avant la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le budget (Budget Primitif et Budget supplémentaire) est donc l'extraction annuelle d'un cadre pluriannuel, défini dans le ROB.

MODALITÉS DE VOTE ET CONTENU DU BUDGET PRIMITIF

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

L'assemblée délibère sur un vote du budget par nature, avec présentation fonctionnelle. Le budget est voté à la majorité simple. L'unité de vote du budget est le chapitre.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, chacune devant être équilibrée en dépenses et recettes.

Il est présenté par chapitres et articles conformément à l'instruction comptable en vigueur à la date du vote, avec la possibilité d'ouvrir des opérations d'équipement pour les opérations d'investissement, les opérations constituant des chapitres.

Il doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives doivent impérativement couvrir le remboursement de la dette. La collectivité ne peut recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses de fonctionnement.

En dépenses, les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement. En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent par conséquent être supérieures aux prévisions.

Les prévisions budgétaires doivent être sincères. Les dépenses obligatoires doivent être prévues, les risques provisionnés.

Le budget fait l'objet d'un rapport de présentation qui précise le détail de chaque poste.

Il est accompagné d'une maquette budgétaire qui est éditée au moyen d'une application financière en concordance avec les prescriptions de la Direction Générale des Collectivités Locales. Cette maquette est assortie d'un certain nombre d'annexes réglementaires.

A l'occasion de son vote, l'exécutif propose également au vote les autorisations de programme et d'engagement et de crédits de paiement dans le cadre d'une délibération distincte.

Après la transmission de la délibération du vote du Budget primitif au contrôle de légalité, la note de présentation ainsi que le rapport adressé aux membres de l'assemblée délibérante sont mis en ligne sur le site de la commune.

STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DES BUDGETS DE LA VILLE DE BASTIA

STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DES BUDGETS DE LA VILLE DE BASTIA

Pour garantir les objectifs qu'elle s'est fixée dans le cadre des orientations politiques retenues, la ville de Bastia table sur une stratégie qui tend à :

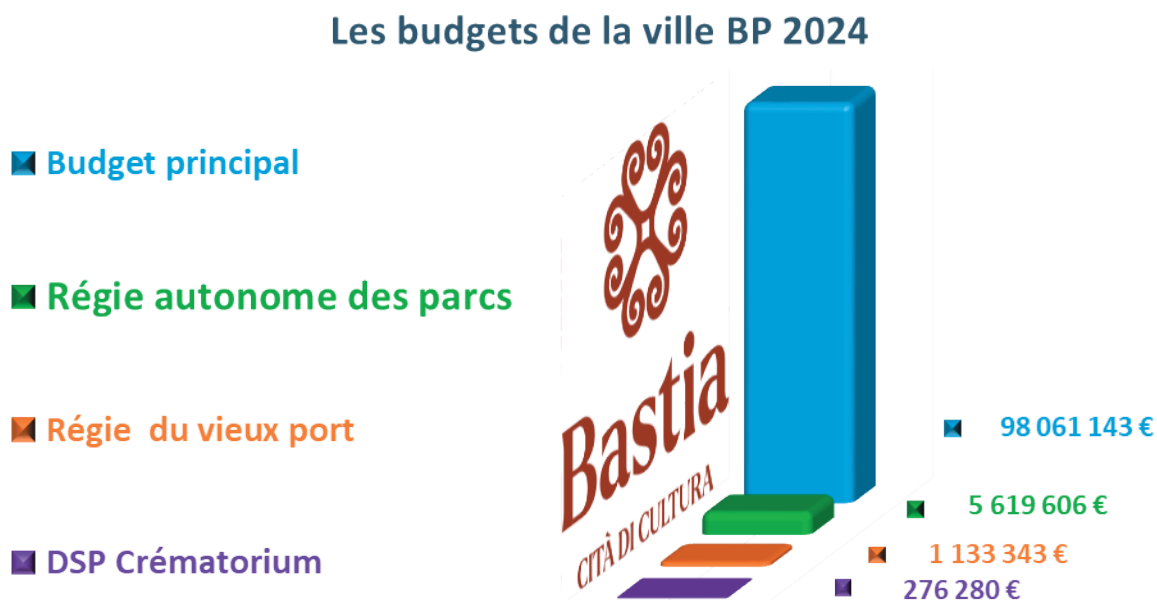
- Pratiquer une fiscalité neutre et équitable en décidant de ne pas augmenter les taux d'imposition, tout en tenant compte du besoin de financement des services publics et ce, dans un contexte de repli des ressources externes,
- Maintenir un niveau d'épargne compatible avec l'effort d'investissement afin de ne pas dégrader les finances de la ville,
- Préserver les marges de manœuvres financières de la ville en contrôlant l'encours de la dette sous des seuils de solvabilité adéquats,
- Poursuivre une politique d'investissement ambitieuse et responsable conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement,
- Accompagner cette politique par un effort de gestion constant sur les dépenses de fonctionnement, notamment ses charges de personnel.

Ces choix de gestion sont déclinés dans ce rapport de manière globale puis par budget.

EQUILIBRES DES BUDGETS DE LA VILLE

Le projet de Budget Primitif 2024 est constitué du Budget Principal et des budgets annexes de la régie autonome des parcs et stationnement, de la régie du Vieux Port et du Crématorium.

Au total, ces quatre budgets s'équilibrent en dépenses et recettes à **105 090 372 €**.



Le budget principal constitue l'essentiel des réalisations avec **93,3%**, suivi par le budget de la régie des parcs **5,3%**. Les deux autres budgets représentent une part marginale. Les dépenses d'investissement représentent 39% des réalisations.

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL

EQUILIBRES FONDAMENTAUX DU BUDGET PRINCIPAL

En 2024, le budget primitif du Budget Principal s'élève à 98 061 143,19 €.

• La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **59 375 000 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **58,54 M€**.

Les opérations d'ordre s'élèvent à **400 K€** et concernent les travaux en régie

Ci-dessous le détail des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre -Libellé	BP 2024
013- Atténuations de charges	30 000,00
70- Produits des domaines	3 206 000,00
73- Taxes et impôts(hors 731)	3 287 000,00
731- Fiscalité locale	29 390 000,00
74- Dotations, divers	21 771 000,00
75- Autres produits de gestion	855 000,00
Total Recettes de gestion courante	58 539 000,00
76- Produits financiers	160 000,00
77 - Produits exceptionnels	20 000,00
78- Reprises	256 000,00
Total Recettes réelles de fonctionnement	58 975 000,00
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	400 000,00
Total Recettes d'ordre de fonctionnement	400 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	59 375 000,00

S'agissant des **dépenses de fonctionnement**, les dépenses de gestion courante comptabilisent **53,766 M€**.

Le chapitre 012 relatif aux charges de personnel ainsi que le poste de la dette explique cette progression.

Les charges de personnel sont fixées à **36,575 M€** avec une augmentation du chapitre de **6%** lequel est pour rappel impacté essentiellement par les mesures gouvernementales de 2023 en soutien au pouvoir d'achat.

En effet en 2024, le budget est impacté en année pleine par les mesures de **revalorisation du point d'indice de 2023 (+1.5% au 1er juillet 2023)** et de **revalorisation des grilles** suite à l'augmentation du SMIC (710 000 euros au total).

De plus, tous les agents ont bénéficié d'une augmentation de **5 points d'indice** soit une augmentation de la masse salariale de 300 000 €.

Par ailleurs, la municipalité a fait le choix de déployer en janvier 2024, à l'ensemble des agents, **la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** soit 27 000 € au total.

Ceci étant, les mesures exogènes représentant une augmentation de 1,280M€ et expliquent 88% de la progression du chapitre en 2024.

Le chapitre 65 alloué notamment aux subventions au secteur associatif est porté à 5,141 M€.

Les inscriptions sur le chapitre 011 sont inchangées par rapport à l'an passé.

On compte en outre, en 2024 la constitution de provisions pour contentieux pour un montant de 235 K€ au chapitre 68.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 3,756 M€ et regroupent 3,5 M€ de dotations d'amortissement et 0,26 M€ d'écritures d'étalement de charges.

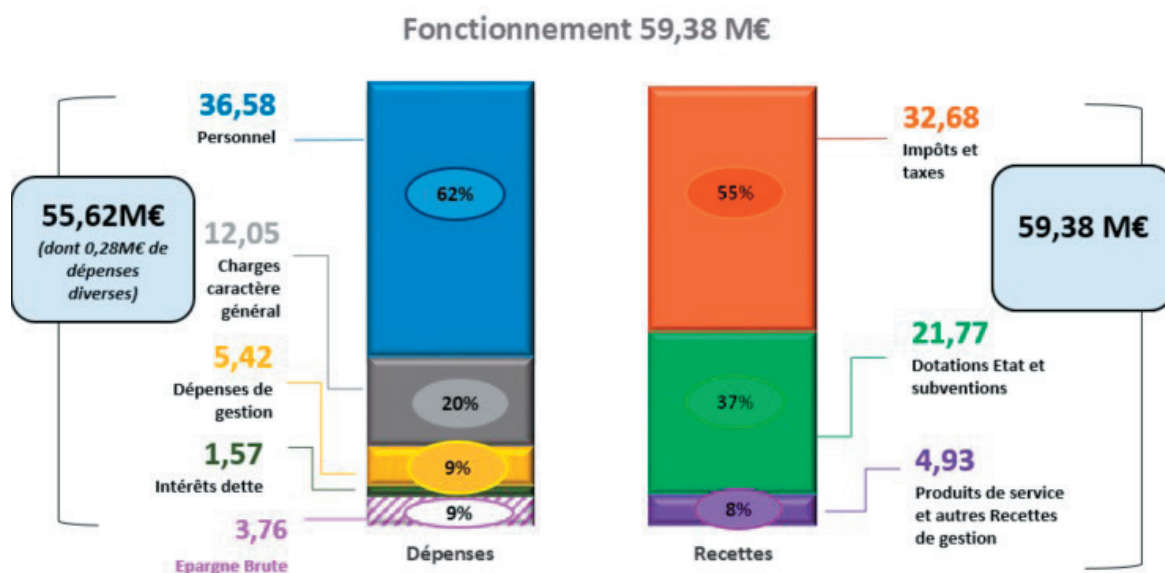
Les opérations d'ordre s'élèvent à 3,756 M€.

Chapitre -Libellé	BP 2024
011- Charges à caractère général	12 050 000,00
012- Charges de personnel	36 575 000,00
65- Autres charges de gestion	5 141 000,00
Total Dépenses de gestion courante	53 766 000,00
66- Intérêts emprunts	1 570 936,86
67- Charges exceptionnelles	47 063,14
68 - Dotations Provisions Semi-budgétaires	235 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement	55 619 000,00
023- Virement à la section d'investissement	0,00
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	3 756 000,00
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	3 756 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	59 375 000,00

Maintien des épargnes

L'épargne de gestion prévisionnelle s'établit à hauteur de **5,33 M€**.

L'épargne brute représente le flux dégagé sur le fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement de la collectivité. Il s'élève à **3,76M€**.



• La section d'investissement

Concernant la section d'investissement, les 38,69 M€ de dépenses comprennent :

- 3,53 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette
- 34,11M€ de dépenses d'équipement,
- 407 K€ d'opérations pour le compte de tiers dont 307K€ pour les mandats de gestion passés avec la Communauté d'Agglomération de Bastia (recalibrage des du Bertrand et de la gestion des eaux pluviales urbaines) et 100 K€ au titre de différents périls.

Des crédits sont également prévus au chapitre 10 et 13 afin de pouvoir procéder à des potentiels remboursements de trop perçus de taxe d'aménagement et de subventions.

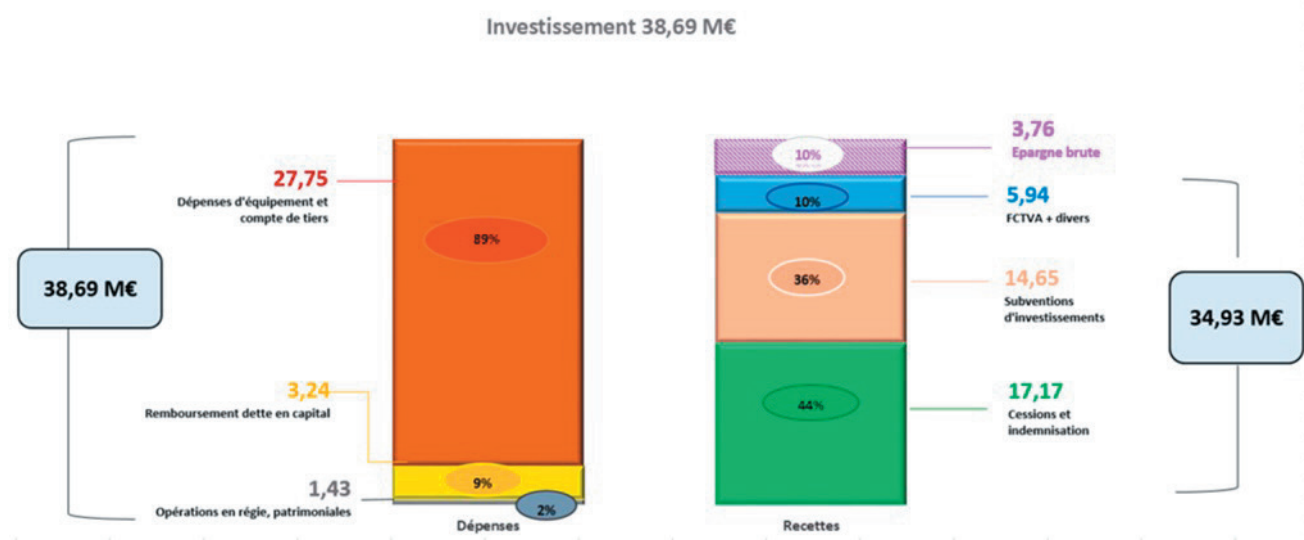
Outre le pendant en dépenses d'investissement des travaux en régie (400 K€), le budget primitif 2024 prévoit 200 K€ de crédits pour réaliser des opérations patrimoniales sur l'inventaire de la ville (intégration de biens sans maître, intégration des frais d'études et insertions, etc.)

Chapitre -Libellé	BP 2024
20- Immobilisations incorporelles	1 163 000,00
204- Subventions d'équipement versées	686 000,00
21- Immobilisations corporelles	9 449 000,00
23- Immobilisations en cours	22 811 000,00
Total Dépenses d'équipement	34 109 000,00
10- Dotations, fonds divers, réserves	15 000,00
13- Subventions d'investissement	20 000,00
16- Emprunts et dettes assimilées	3 535 143,19
45- opérations pour le compte de tiers	407 000,00
Total Dépenses réelles d'investissement	38 086 143,19
040- Operation ordre transfert sections	400 000,00
041- Opérations patrimoniales	200 000,00
Total Dépenses d'ordre d'investissement	600 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	38 686 143,19

En sus de l'épargne brute de 3,76 M€, le financement de la section d'investissement s'opère à partir de 13,82 M€ de subventions, de 3,3 M€ de dotations et fonds divers, de 407K€ d'opérations pour compte de tiers, 3,151M€ de produits de cessions et 14M€ d'indemnisation au titre de la reconstruction du cimetière Ondina. L'équilibre global de la section d'investissement ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Ci-dessous le détail des recettes d'investissement par chapitre :

Chapitre -Libellé	BP 2024
13- Subventions d'investissement	13 821 143,19
16- Emprunts et dettes assimilées	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00
Total Recettes d'équipement	13 821 143,19
10- Dotations, fonds divers, réserves	3 300 000,00
1068- Excédents de Fonctionnement capitalisés	0,00
27- Autres immobilisations financières	37 000,00
024- Produits de cessions	17 165 000,00
45- opérations pour le compte de tiers	407 000,00
Total Recettes Réelles d'Investissement	34 730 143,19
021- Virement de la Section de fonctionnement	
040- Opérations d'ordre transfert entre sections	3 756 000,00
041- Opérations patrimoniales	200 000,00
Total Recettes d'ordre d'investissement	3 956 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	38 686 143,19



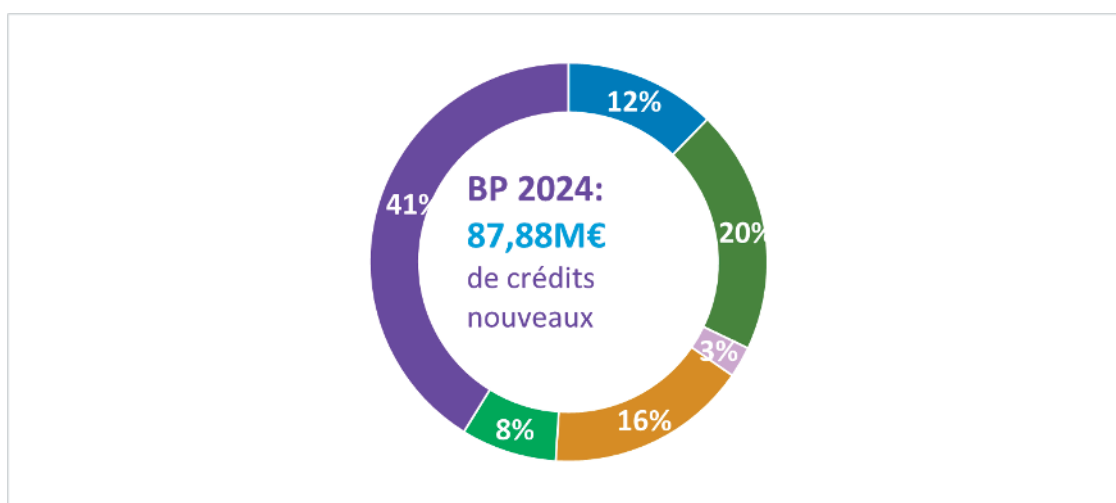
BUDGET PRIMITIF 2024 - RÉALISATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les crédits votés au stade du Budget Primitif ne comprennent que les crédits nouveaux.

La reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2023 seront intégrés au Budget Supplémentaire 2024.

Les actions sont présentées par politique publique. Elles s'entendent hors charges de la dette, provisions, etc.

Le Budget primitif présente **87,88 M€** de crédits nouveaux de dépenses :



AXE 1	CULTURE /PATRIMOINE/ANIMATION	10 802 152,81
AXE 2	EDUCATION/ JEUNESSE/ PETITE ENFANCE	17 409 091,18
AXE 3	SOCIAL / SANTE	2 211 721,08
AXE 4	POLITIQUE DE LA VILLE / AMENAGEMENT URBAIN	14 427 403,00
AXE 5	TRANSITION ECOLOGIQUE/ ENERGIE/ENVIRONNEMENT	6 837 937,28
AXE 6	PROXIMITE /MOYENS GENERAUX/ BATIMENTS MUNICIPAUX	36 186 694,66

En investissement, les dépenses d'équipement représentent **34,109 M€**.

Elles se subdivisent en opérations pluriannuelles, en opérations annuelles nouvelles et en opérations annuelles récurrentes. Ces dernières concourent au bon fonctionnement des services (travaux gros entretiens sur les bâtiments scolaires et communaux, dotations informatique, mobilier, divers, véhicules, etc.)

Ci-après le détail des opérations d'investissement et les crédits prévus pour 2024 au stade du Budget Primitif :

1^{er} poste de dépenses – Proximité –Moyens généraux- Bâtiments communaux 38%

AXE 6	PROXIMITE /MOYENS GENERAUX/ BATIMENTS MUNICIPAUX	12 994 696,68
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	278 000,00
ONDINA2	Reconstruction cimetière Ondina	6 200 000,00
CT MUT	Centre technique mutualisé-AMO	54 000,00
TOTAL PLURI PROXIMITE/ MOYENS GENERAUX/ BATIMENTS COMMUNAUTAIRES		6 532 000,00
CONCESSION -	Construction Dalle pour caveaux cimetière Montesoro	230 000,00
COLONNE SOUVENIR	COLONNE SOUVENIR	15 000,00
COLOMBARIUM	COLOMBARIUM	18 000,00
BELVEDERE PLAQUE	BELVEDERE PLAQUE	20 000,00
SIG	Amélioration Système d'Information Géographique	75 000,00
NUMERIQUE -FIBRE	FIBRE NUMERIQUE	55 000,00
FNP	Fonds National de prévention des accidents du travail et maladies Pr	50 000,00
OUVRAGE D ART VRD	OUVRAGE D ART VRD	30 000,00
CSU-PM	CENTRE VIDEO SURVEILLANCE PM	72 000,00
CANIN	DISTRIBUTEUR SACHETS DEJECTION CANINE	10 000,00
VIDEOVERBA	VIDEOVERBALISATION	200 000,00
MATERIEL	MATERIEL ELECTIONS	11 000,00
PARKGARPROV	PARKING DE LA GARE PROVISoire	616 000,00
QUALIVILLE	SIGNALETIQUE QUALIVILLE	13 000,00
TOTAL ANNUS NOUVELLES PROXIMITE / MOYENS GENERAUX / BATIMENTS MUNICIPAUX		1 615 000,00
TOTAL ANNUS RECURRENTES PROXIMITE/ MOYENS GENERAUX/BATIMENTS MUNICIPAUX		4 847 696,68

2^{ème} Poste de dépenses–La politique de la ville et l’aménagement urbain 26%

AXE 4	POLITIQUE DE LA VILLE / AMENAGEMENT URBAIN	9 058 799,00
CASA DI U MARE	Requalification bâtiment affaires maritimes	53 000,00
AMEGARE	Aménagement secteur gare	130 000,00
BATPOSTE	Requalification bâtiment La Poste	25 000,00
BONPASTEUR	Cœur de ville - Bon pasteur	45 000,00
CASABIANCA	Réaménagement caserne de Casabianca	20 000,00
CENTRU	Opération cœur de ville	135 000,00
COLLE	Aménagement Rue du Colle	6 984,00
CORBASUP	Aménagement Corbaja Supruna	1 321 000,00
DEMOLMONTE	Démolition ancien collège de Montesoro	524 515,00
EQUIPUNT	Equipements proximité Puntettu	10 000,00
LIBERAT	Aménagement avenue de la Libération	152 181,00
NPNRU	Nouveau programme de rénovation urbaine	1 429 319,00
OPAH2015	OPAH 2015-2020	520 000,00
PARFDM	Construction parking front de mer	80 000,00
PRUCA	PNRQAD	470 000,00
RPALAIS	Aménagement carrefour Moro Giafferi	56 000,00
SUBEQUIP	Façades-ascenseur OPAH	100 000,00
VPORT	Aménagement du vieux port	3 000 000,00
CARBONITE	PUP CARBONITE	550 000,00
TOTAL OPERATIONS PLURIANNUELLES		8 627 999,00
PLU	PLAN LOCAL D'URBANISME	30 000,00
DPV23-PROXI	EQUIPEMENTS QUARTIERS SUD	196 000,00
STJO-URBA	ETUDE PARCELLE ST JOSEPH	7 000,00
ALIMARCH	ETUDE MARCHE ALIMENTAIRE	14 000,00
PUP DANTAS	PUP DANTAS	60 000,00
MIRAMARE	PUP MIRAMARE	50 000,00
COLOMB	PUP COLOMB	73 800,00
TOTAL OPERATIONS ANNUELLES NOUVELLES		430 800,00

3^{ème} Poste de dépenses- Les politiques Educatives/ Jeunesse/Petite Enfance 15%

AXE 2	EDUCATION/ JEUNESSE/ PETITE ENFANCE	4 969 910,00
DEFEND	Restaurant scolaire Defendini	741 184,00
ECGAUDIN	Rénovation école Gaudin	3 169 876,00
TOTAL OPERATIONS PLURIANNUELLES		3 911 060,00
SCOLAFRESCA	Amélioration du confort thermique des écoles	200 000,00
ECOLE NUMERIQUE	Numérisation écoles	150 000,00
TOTAL OPERATIONS ANNUELLES NOUVELLES		350 000,00
TOTAL OPERATIONS ANNUELLES RECURRENTES		708 850,00

4^{ème} poste de dépenses - Transition écologique / Energie /Environnement 13%

AXE 5	TRANSITION ECOLOGIQUE/ ENERGIE/ENVIRONNEMENT	4 281 485,32
BERTRAN	Requalification du ruisseau Bertrand	104 305,21
FORTLAC	Aménagement secteur Fort Lacroix	484 000,00
RENOVEC	Rénovation Eclairage Public	2 200 000,00
VOIEMA	Voies mode actif	465 000,00
EV PALMIER	RENOUVELLEMENT PALMIERS	200 000,00
TOTAL OPERATIONS PLURIANNUELLES		3 453 305,21
PL VINCETTI	Aménagement pour containers enterrés -Place Vincetti	4 000,00
COLONNES ENTERREES	CONTAINERS ENTERRES	183 000,00
ESPVERT	Espaces verts Ville	331 180,11
DPV21- ARI	AMENAGEMENT ARINELLA	310 000,00
TOTAL OPERATIONS ANNUELLES		828 180,11

5^{ème} poste de dépenses - Culture /Patrimoine/ Animation 8%

AXE 1	CULTURE /PATRIMOINE/ANIMATION	2 704 109,00
17NOBLES	Rénovation du palais des Nobles 12	30 000,00
17ORATOIR	Rénovation des oratoires Conception St Roch Ste Croix	166 000,00
CARAFA	Rénovation du Palais Caraffa	255 000,00
THEATR17	Théâtre municipal et conservatoire de musique	1 600 000,00
TOTAL OPERATIONS PLURIANNUELLES		2 051 109,00
STCHARLES -	Oratoire St Charles	80 000,00
ST ROCH	Oratoire St Roch	90 000,00
JESUITES PARTICIPATIF	Fontaine des Jésuites	146 000,00
ORGUES	Rénovation des orgues	14 000,00
STEMARIE-FRONT	Reprise fronton Eglise Ste Marie	14 000,00
PARVIS STE MARIE	Parvis Ste Marie	30 000,00
STE MARIE CLOCHER	Réfection Clocher Ste Marie	30 000,00
TOTAL ANNUELLES NOUVELLES		404 000,00
TOTAL ANNUELLES RECURRENTES		249 000,00

6^{ème} poste de dépenses - Social/Santé

AXE 3	SOCIAL / SANTE	100 000,00
CENTRE SOC-TX	Rénovation Centre Social	100 000,00

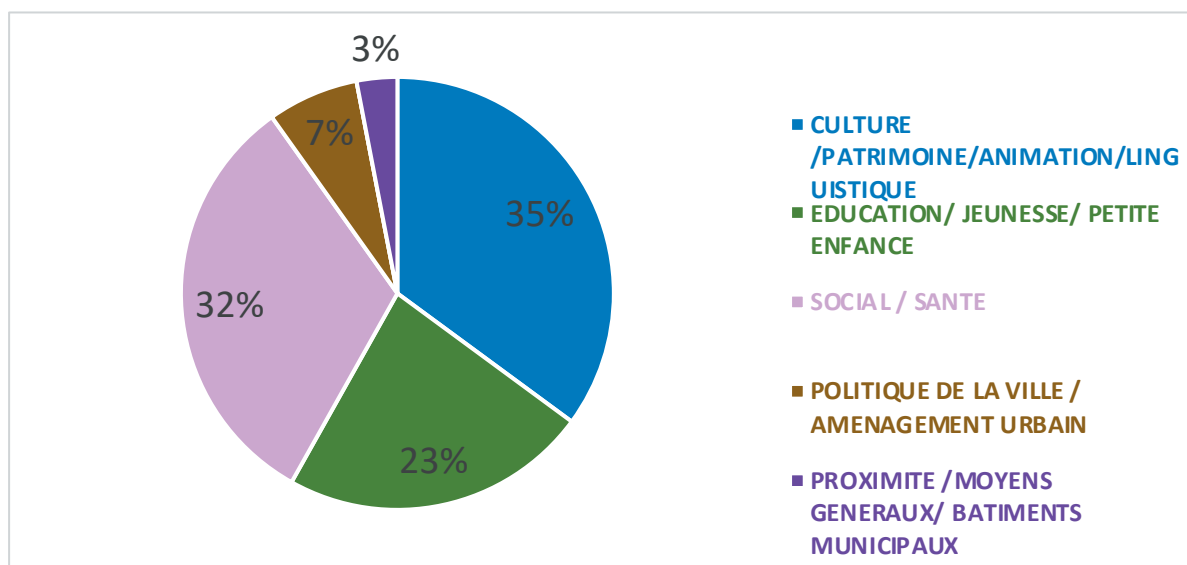
EN FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général et autres dépenses gestion courante (hors soutiens) s'élèvent à 12,593M€. Elles regroupent essentiellement des prestations de services, d'entretien et concours divers.

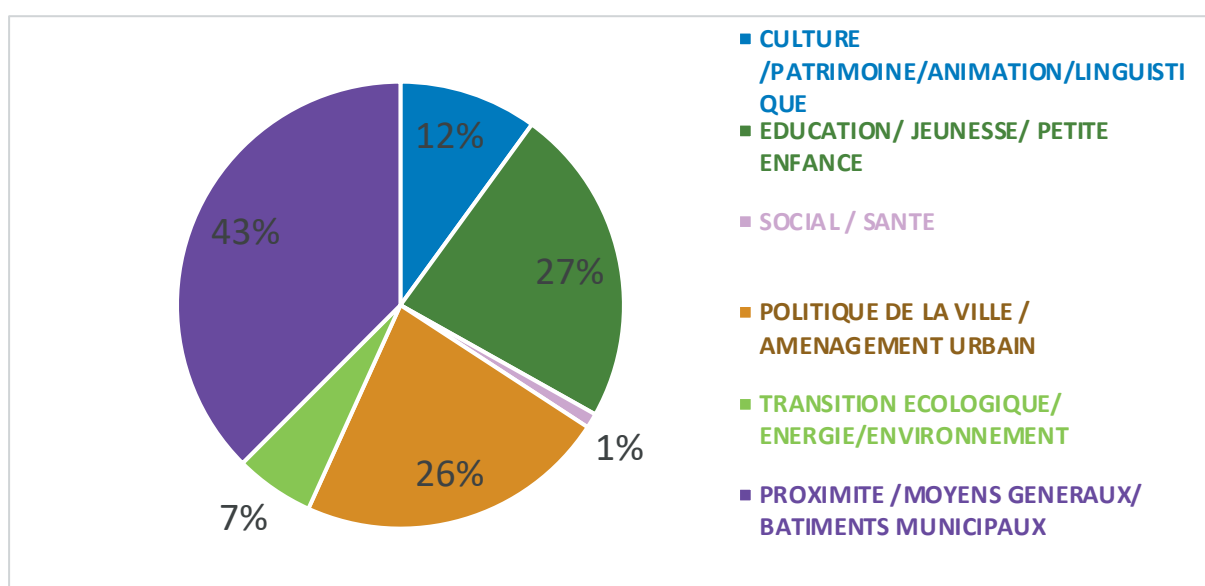
En 2024, elles sont consacrées essentiellement aux dépenses de proximité et moyens généraux avec 61% des dépenses et à la politique culturelle et patrimoniale (17%). Suit la politique éducative avec 14% des dépenses.

Les dépenses allouées à l'action sociale sont dispensées par le Centre d'Action Communal et Social de la ville qui n'a pas à faire l'objet du présent rapport.

Les subventions et soutiens s'élèvent à 4,55 M€ et se décomposent comme suit :



Les charges de personnel représentent 36,57M€ :



Le détail par postes de ces dépenses est précisé dans la maquette budgétaire.

RATIOS REGLEMENTAIRES

Des éléments de comparaison avec des communes de même strate sont disponibles auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales.

L'évolution entre 2023 et 2024 des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales est la suivante :

N°	Libellé des ratios	BP2023	BP2024	STRATE
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses de fonctionnement (1)/population</i>	1 083	1 082	1 261
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2)/population</i>	583	591	705
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3)/population</i>	1 189	1 186	1 462
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4)/population</i>	532	686	323
5	Niveau d'endettement <i>Encours de la dette (5)/population</i>	994	957	1 042
6	Dotation globale de fonctionnement <i>DGF (6)/population</i>	187	188	199
7	Poids du personnel (7) <i>Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement</i>	64%	66%	60%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement</i>	97%	100%	93%
9	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement</i>	45%	58%	22%
10	Poids de la dette <i>Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement</i>	84%	81%	71%

Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul des ratios est de 49 703, correspondant à la population DGF 2023 (la population DGF 2024 n'étant pas encore connue).

- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent aux produits des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au débit net des comptes 63 et 64.

Ces ratios, bien qu'obligatoires, ne permettent pas de dresser une analyse pertinente de la situation financière de la ville. Pour les ratios compris entre 1 et 6, calculés par rapport à la population DGF, on peut noter que les variations de population influencent grandement l'affichage des données présentées. Il est ainsi nécessaire de commenter ces ratios avec une certaine prudence et de procéder à une analyse comparative et retraitée des données.

LA REGIE AUTONOME DES PARCS ET STATIONNEMENT

LA REGIE AUTONOME DES PARCS ET STATIONNEMENT

En 2024, le budget primitif de la régie autonome des Parcs et Stationnements s'élève à 5 619 606,41€.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 838 000 €.

Les **recettes du service sont évaluées à 3,102 M€**.

Les reprises de subventions au titre des amortissements s'élèvent à 0,733M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP2024
013- Atténuations de charges	2 000,00
70- Produits des domaines	3 100 000,00
Total Recettes de gestion courante	3 102 000,00
77- Produits exceptionnels	3 000,00
Total Recettes réelles de fonctionnement	3 105 000,00
042- Opération de transfert entre section	733 000,00
Total Recettes d'ordre de fonctionnement	733 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 838 000,00

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'établissent à 2,056 M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP2024
011- Charges à caractère général	476 000,00
012- Charges de personnel	1 250 000,00
65- Autres charges de gestion courante	100,00
Total Dépenses de gestion courante	1 726 100,00
66- Intérêts emprunts	275 293,59
67- Charges exceptionnelles	5 000,00
69- Impôts sur les bénéfices	50 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement	2 056 393,59
023- Virement à la section d'investissement	651 606,41
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	1 130 000,00
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 781 606,41
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 838 000,00

La charge de la dette s'élève à 275 293,59€.

Les dépenses d'ordre regroupent :

- 652 K€ de virement à la section d'investissement,
- 1,130M€ de dotations aux amortissements

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au Budget Primitif 2024, la section d'investissement s'établit à 1 781 606,41 €.

Les dépenses d'équipement sont en forte progression. La régie poursuit les travaux de rénovation sur ces anciens parkings et engage la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un sixième parking sur le site Capochja.

Le remboursement du capital de la dette est stable.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP2024
21- Immobilisations corporelles	478 606,41
23- Immobilisations en cours	50 000,00
Total des dépenses d'équipement	528 606,41
16- Emprunts et dettes assimilées	520 000,00
Total Dépenses réelles d'investissement	1 048 606,41
040- Operation ordre transfert sections	733 000,00
Total Dépenses d'ordre d'investissement	733 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 781 606,41

Le financement des investissements est assuré exclusivement par des ressources propres assises sur 652 K€ de virement de la section d'investissement et de 1,130M€ de dotations aux amortissements.

La réalisation de ces investissements ne nécessitera donc pas de recours à l'emprunt.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP2024
Total Recettes Réelles d'Investissement	-
021- Virement de la section de fonct.	651 606,41
040- Opération ordre transfert sections	1 130 000,00
Total Recettes d'ordre d'investissement	1 781 606,41
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 781 606,41

LA REGIE DU VIEUX-PORT

LA REGIE DU VIEUX PORT

En 2024, le budget primitif de la régie du Vieux Port s'élève à 1 133 343 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2024, la section d'exploitation se chiffre à 1 058 343 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 660 800€, le chapitre 012 à 270 000€.

L'impôt sur les sociétés devrait connaître une normalisation après un important remboursement en 2023 à la régie des Parcs et Stationnements avec 35 000 €

La dotation aux amortissements s'établit à 69 576,74€.

Chapitre -Libellé	BP 2024
011- Charges à caractère général	660 800,00
012- Charges de personnel	270 000,00
Total Dépenses de gestion courante	930 800,00
65- Autres Charges de gestion courante	600,00
67- Charges exceptionnelles	16 943,00
68- Dotations aux provisions	0,00
69- Impôts sur les bénéfices	35 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement	983 343,00
023- Virement à la section d'investissement	5 423,26
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	69 576,74
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	69 576,74
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 058 343,00

Les produits du service s'élèvent à 1 026 000 €, en raison de régularisation sur les redevances du domaine public.

Sont également inscrits le remboursement du trop payé de l'impôt sur les sociétés 2022 pour 30 000€.

Chapitre -Libellé	BP 2024
70- Produits des domaines	1 026 000,00
Total Recettes de gestion courante	1 026 000,00
75- Autres produits de gestion courante	30 000,00
77- Produits exceptionnels	2 000,00
Total Recettes réelles de fonctionnement	1 058 000,00
042- Opération de transfert entre section	343,00
Total Recettes d'ordre de fonctionnement	343,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 058 343,00

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au stade du budget primitif 2024, la section d'investissement s'équilibre à un montant de 75 000 €.

On y trouve l'inscription de 51 001,12 € de dépenses d'équipement nouvelles, portant sur l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du port et de divers petits équipements ainsi que le remboursement d'un emprunt au budget de la ville pour un montant de 23 655 €.

Les crédits afférents à l'opération de renouvellement des pontons et son financement seront reportés en tant que Restes à Réaliser 2023 au Budget Supplémentaire 2024.

Le financement de la section d'investissement est assuré exclusivement par la dotation aux amortissements.

Le détail par chapitre des dépenses et recettes d'investissement :

Chapitre -Libellé	BP 2024
20- Immobilisations incorporelles	20 000,00
21- Immobilisations corporelles	31 001,12
23- Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement	51 001,12
16- Emprunts et dettes assimilées	23 655,88
Total Dépenses réelles d'investissement	74 657,00
040- Operation ordre transfert sections	343,00
Total Dépenses d'ordre d'investissement	343,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	75 000,00

Chapitre -Libellé	BP 2024
021- Virement de la section de fonct.	5 423,26
13 - Subventions d'investissement	0,00
040- Opération ordre transfert sections	69 576,74
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	75 000,00

LE CREMATORIUM

LE CREMATORIUM

Pour 2024, la section d'exploitation se chiffre à 149 311,85 € et la section d'investissement s'élève à 126 967,71 € pour un montant total du budget de 276 279,56 €.

Le crématorium étant géré au titre d'une délégation de service public, les charges de gestion sont nulles. Pour autant, on compte en 2024, 10 000 € de charges à caractère général consacrées aux frais pour le renouvellement de la Délégation de Service Public.

Le virement à la section de fonctionnement s'élève à 40,8 K€ et les amortissements se chiffrent à 86 K€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP2024
011- Charges à caractère général	10 000,00
66- Intérêts emprunts	12 344,14
67- Charges exceptionnelles	
Total Dépenses réelles de fonctionnement	22 344,14
023- Virement à la section d'investissement	40 808,71
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	86 159,00
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	126 967,71
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	149 311,85

Les recettes reposent sur les redevances d'exploitation de l'équipement et sont estimées à 95 K€ suivant le nouveau contrat de délégation de service public qui a pris effet au 1^{er} janvier 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP2024
75- Autres produits de gestion courante	95 000,00
77- Produits exceptionnels	8 079,85
Total Recettes réelles de fonctionnement	103 079,85
042- Opération de transfert entre section	46 232,00
Total Recettes d'ordre de fonctionnement	46 232,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	149 311,85

En investissement, les dépenses se limitent au remboursement du capital de la dette.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP2024
16- Emprunts et dettes assimilées	80 735,71
Total Dépenses réelles d'investissement	80 735,71
040- Operation ordre transfert sections	46 232,00
Total Dépenses d'ordre d'investissement	46 232,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	126 967,71

La section d'investissement est financée par exclusivement par des ressources propres du budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP2024
021- Virement de la section de fonct.	40 808,71
040- Opération ordre transfert sections	86 159,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	126 967,71



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Merria di Bastia

Corsu P. Giudicelli
20410 Bastia Cedex

☎ 04 95 55 95 55

✉ maire@bastia.corsica

www.bastia.corsica